

**ANNONCEMENT 2ème manche de la Coupe de France Saison
2025/2026**

Le samedi 22 et le dimanche 23 novembre 2025

COUPE DE FRANCE #2
SHORT TRACK



22 - 23 NOVEMBRE 2025		CHOLET GLISSÉO - PATINOIRES - FITNESS - PISCINES -
SAMEDI 22 9H - 18H	DIMANCHE 23 9H - 13H	ENTRÉE GRATUITE
 CHOLET Association Choletaise de Patinage sur Glace		

La section vitesse de l'ACPG organise la 2ème manche de la coupe de France de patinage de vitesse « Short-track » 2025/2026 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV) à la patinoire :

Patinoire Glisséo
Avenue Anatole Manceau
49300 Cholet.

Début prévisionnel de la compétition le samedi 22 novembre 2025 à 9h00. L'horaire définitif et le planning sera précisé selon le nombre d'inscrits.



CSN
PATINAGE
DE VITESSE



Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de dimension de la patinoire 58mx28m sur laquelle sont tracées 5 pistes de longueur 111,12 m selon la règle ISU 280. Le tour de la piste sera intégralement recouvert de matelas de protection.

Inscriptions : Cf règlement CSNPV Règle 1 paragraphe 3.

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **vendredi 31 octobre 2025** (3 semaines avant début rencontre) (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne short-track.fr et par mail à bureau.vitesse@gmail.com et stephane@larriere.fr. Le montant de l'inscription est de **45 euros** par patineur (à régler par virement sur RIB joint ou par chèque à l'ordre de **ACPG short-track**, si virement envoyer une preuve de virement par mail à bureau.vitesse@gmail.com)

Les inscriptions hors délai et les forfaits seront gérés selon le règlement CSNPV Règle 1 § 3.i et 3.j. Pour les relais se référer à la règle 5 §1.f. Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

La compétition est ouverte à tous les patineurs avec condition de temps.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant pour les patineurs étrangers ils doivent attester de leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.

Règles générales*

La Coupe de France est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes. Les étapes de la Coupe de France sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

● **Regroupement Coupe de France division 1 « Div-1 »** : tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500m et 1 000m inférieur à 160 secondes (hommes et dames).

● **Regroupement Coupe de France division 2 « Div-2 »** les autres juniors D et tous les juniors E (temps inférieur à 60 s sur 333 m ou 90 s sur 500 m)

● **Regroupement Coupe de France division 3 « Div-3 »** : les autres sénior, Junior A, B et C (temps inférieur à 65 s sur 500 m)

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits. La grande distance « 1 ère distance » sera réalisée sur 2 tours. En fonction du nombre d'inscrits la troisième distance pourra être réalisée sur 2 tours (concilier nombre et courses et temps de compétition).

La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement « Div-1 » cumul 500m + 1 000m croissant
- Pour les poules du regroupement « Div-2 » par temps croissant sur 500 m pour la poule 1 et 333 m pour les suivantes
- Pour les poules du regroupement « Div-3 » par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence sont ceux enregistrés au Top France ou temps obtenus sur rencontres/tests conformément au règlement de la CSNPV.

Relais

- Regroupements « Div-2 », « Div-1 » se déroulent suivant le format conventionnel.

Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes.

- Regroupement « Mixte » (Selon règlement ISU, 2 femmes et 2 hommes). Concerne les patineurs de la catégorie « Div-1 ».

Un club peut inscrire une seule équipe par regroupement.

L'équipe du relais « Div-1 » et du relais « Mixte » peuvent intégrer au maximum deux patineurs du regroupement « Div-3 » (qui ont un temps cumulé au 500 m + 100 m inférieurs à 175 secondes).

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles.

Conformément au règlement de la CSNPV (Règle 5 § 1.f), il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition.

Programme de la compétition*

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuel sont les suivantes :

Div-1 Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Div-1 Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Div-1 Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Div-2 Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Div-2 Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Div-2 Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m

Div-2 Poule 4 : 333 m, 222 m, 333 m à adapter en fonction du temps des patineurs

Div-3 Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Div-3 Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Courses de relais « conventionnels »

Regroupement Div-1** : Relais 3000 m (4 patineurs)

Regroupement Div-2 : Relais 2 000 m (3 patineurs)

Regroupement Div-1** : Relais Mixte ISU : 2000 m (4 patineurs)

*Le programme et le nombre de poules peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits

** possibilité de compléter par 2 patineurs « Div 3 » conformément à la règle 5 § 1.e



CSN
PATINAGE
DE VITESSE



Règles de la compétition

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent la règle 5 du règlement CSNPV relative à la coupe de France, le présent § et le règlement ISU.

Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.

Les courses sont courues avec le système toutes finales, sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

Récompenses

Lors de la cérémonie de remise des prix, les patineurs doivent porter la combinaison club et respecter la règle 5 § 5.d du règlement de la CSNPV.

Classement de l'étape

Conformément à la règle 5.6 du règlement de la CSNPV

Des récompenses seront remises par poule et par sexe et pour les relais.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

Service Médical

Présence d'un service de premiers secours.

Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la communication ISU et au règlement national CSNPV. Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

Réunion des coaches et teams leader (en amont de la rencontre)

La réunion des coaches et teams leader de la compétition se tiendra le samedi 22 Novembre 30 min avant le début des courses (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscription) en présence des coaches et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité de l'arbitre principal et du coordinateur de course.

Vestiaires :

Les vestiaires seront séparés par genre.



Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

Lien règlement CSNPV saison 2025-2026 [CSNPV_AG-2025_Règlement_sportif_Patinage_Vitesse-Adopté-22-6-25.pdf](#)

Restauration

Salle à disposition avec micro-onde et petite restauration au bar de la patinoire.

Renseignements hébergement

Christelle GRENOUILLEAU CHAVASSIEUX
Conseillère en Séjour et Commerciale – Référente Lieux de Visite et Hébergeurs
02 41 49 80 00
christelle.grenouilleau-chavassieux@ot-cholet.fr
OFFICE DE TOURISME DU CHOLETAIS
14 avenue Maudet - 49300 CHOLET

RIB pour le règlement des frais d'inscriptions

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR DE L ANJOU ET DU MAINE
CHOLET GARE
Tel. 0241623306 Fax. 0241621535

04/09/2024
00346

Intitulé du compte

ACPG SECTION VITESSE
AVENUE ANATOLE MANCEAU
49300 CHOLET

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17906	00032	00051162478	15

IBAN FR76 1790 6000 3200 0511 6247 815

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP879

Président Martin Morin
Responsable de section Mickaël Le pocreau

ACPG CHOLET